

**I – INFORMATIONS GENERALES****INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****Informations statistiques**

	<b>Valeurs</b>
Population totale	929

**Informations fiscales (N-2)**

	<b>Collectivité</b>
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	281 869,00

**Informations financières – ratios**

	<b>Valeurs</b>
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	912,69
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	767,52
3 Dépenses d'équipement brut / population	1 005,92
4 Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5 DGF / population	236,81
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	59,80 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	120,46 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	131,06 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-18,91 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.